



MAIRIE DE MENTHONNEX-EN-BORNES

PROCES VERBAL SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DE MENTHONNEX-EN-BORNES DU 15 DECEMBRE 2025

Le quinze décembre deux mil vingt cinq

Le Conseil Municipal de la Commune de MENTHONNEX-EN-BORNES, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur Guy DEMOLIS, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 15

Nombre de Conseillers Municipaux présents : 13

Nombre de Conseillers Municipaux absents ou excusés : 2

Date de convocation : 8 décembre 2025

Date de mise à disposition du public : 24.02.2026

Présents : Mmes et MM. Guy DEMOLIS, Sébastien PACCARD, Karen DA COSTA, Olivier CHAMOT, Emmanuel TISSOT, Christophe BALMIER, Astou SOW, Jocelyne YAKOVLEFF, Sylvie LOUVEAU, Nathalie HENRY, Sandrine JOLIBOIS, Mickaël BAF COP, Jocelyne BORNE.

Absents excusés : Christian LEOTY, François RAGAZZONI.

Secrétaire de séance : M. Olivier CHAMOT est désigné secrétaire de séance, il est assisté de Mme Martine BRAND, secrétaire de mairie et de Valérie JIGUET, agent administratif.

Approbation du compte rendu.

Le compte rendu de la séance précédente n'appelant pas d'observations, il est adopté à l'unanimité et devient procès-verbal.

1- Compte-rendu d'activités

* Monsieur le Maire informe l'assemblée de la régularisation de l'acte d'acquisition de la salle paroissiale en date du 21 novembre 2025 à l'étude de Maître ETCHARRY, notaire à Cruseilles, en présence de l'économiste diocésain, M. DE RUGY et du représentant de la paroisse M. JOLLY. Il rappelle les conditions de vente, à savoir, l'acquisition au prix de 65.000 € et la signature d'une convention de mise à disposition d'une salle pour les éventuelles activités de la paroisse. Le conseil municipal se félicite de cet accord historique qui permettra à la commune de réaliser un aménagement cohérent de la place du village.

* M. Olivier CHAMOT informe l'assemblée de la réalisation de travaux de sécurisation des cloches de l'église pour un montant de 12.644 € TTC.

* M. Emmanuel TISSOT informe l'assemblée de l'évolution du déploiement de la vidéoprotection qui a pris un peu de retard : chantier de 119.118 € TTC subventionné à hauteur de 48.947 € par la Région et 17.832 € par l'Etat.

* M. le Maire informe l'assemblée de l'attribution d'une subvention de 100.000 € du Département dans le cadre du CDAS. Cette aide est destinée à financer les dépenses d'investissement 2025 de la commune.

* M. PACCARD présente à l'assemblée les autorisations d'urbanisme délivrées :

Permis de Construire

M. CLAUD Luc, 365 allée de chez Bastaly pour la construction d'une maison individuelle avec abri voiture accolé ouvert.

Déclarations Préalables

- M. Mme FAIRISE Mathieu, 73 Route de la Rippaz, pour l'installation de panneaux photovoltaïques

- M. Mme GASPERINI Stéphane, 346 route des Petits Pierres, pour la pose de panneaux photovoltaïques

- M. Mme COURTEILLE Fabien, 51 allée de Menthonay, pour la construction d'une véranda

- M. Mme BOISSEAU Thomas, 1492 Route du Murger, pour la construction d'une pergola.

- M. Mme BURDON Jérôme, 1305 route des Bornes, pour la construction d'une piscine

2- Décisions budgétaires

- Monsieur le Maire rappelle le fonctionnement de la cantine-garderie gérée par une structure associative soutenue financièrement par la commune.

Après avoir entendu Mme JOLIBOIS, trésorière de l'association, qui fait part à l'assemblée des difficultés de trésorerie, il est décidé, à l'unanimité, le versement d'une subvention de 30.000€.

- Monsieur le Maire propose qu'afin de pouvoir continuer à régler les dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2026, l'assemblée l'autorise à procéder aux règlements dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice 2025.

Accord unanime de l'assemblée.

3- Bail commercial pour la création d'un salon de coiffure

Monsieur le maire informe que Groupama fermera son agence dont les locaux sont propriétés de la commune en fin d'année.

Il soumet à l'assemblée la demande d'installation de Mme Marie NEYROUD, une coiffeuse domiciliée sur la commune qui souhaite, ardemment, créer un salon de coiffure sur le bourg-centre.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, autorise le maire à signer un bail commercial moyennant un loyer mensuel de 500 €.

Afin de favoriser l'implantation de ce commerce de proximité qui aura à charge l'aménagement des locaux, il est décidé de différer l'encaissement des loyers au 1^{er} juillet 2026.

4- Avis de la commune sur le Programme Local de l'Habitat (élaboré par la CCPC)

Mme DA COSTA présente à l'assemblée le projet de Programme Local de l'Habitat (PLH) pour la période 2026/2032, élaboré par la Communauté de Communes du Pays de Cruseilles.

Ce document comprend :

* un diagnostic de la situation locale de l'habitat,

* les enjeux et orientations retenus pour le territoire,

* un programme d'actions à mettre en œuvre à l'échelle communautaire.

Il est précisé que pour la commune, il a été acté un objectif de réalisation de 18 logements aidés sur les 6 années à venir.

L'assemblée, après en avoir délibéré, émet un avis favorable.

5- Questions diverses

- M. le Maire informe l'assemblée que suite à la démission de Christelle PETEX à laquelle il rend hommage pour son action et la qualité des relations entretenues avec la municipalité, c'est sa suppléante, Christine MEGEVAND, qui lui succèdera au Conseil Départemental.

Des élections législatives partielles sont prévues le 25 janvier et le 1^{er} février pour pourvoir au poste de député devenu vacant.

Il est décidé que le secrétariat de mairie lance un « doodle » pour l'organisation du bureau de vote.

- M. BAF COP fait un point sur le déroulement du trail organisé sur le plateau des Bornes à l'occasion du Téléthon et qui a permis de récolter 1300 €.

- M. BALMIER fait le point sur le déroulement des activités récréatives de fin d'année (Comité des Fêtes et APEMV) et confirme que le comité des fêtes offrira un vin chaud sur la place du village à l'occasion de la parade des tracteurs.

- M. le maire confirme que la soirée des vœux sera organisée, à la salle polyvalente, le vendredi 30 janvier à 19 H 30. Jocelyne YAKOVLEFF est chargée de l'intendance.

La séance est levée à 20H00.

Secrétaire de séance,
Olivier CHAMOT



Le Maire,
Guy DEMOLIS

